CONSEILLER(E) EN INSERTION PROFESSIONNELLE

**2023**



Mis à jour le 21/07/2023

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Responsable de formation**

Olivier Mothes [contact@lecoledesnouveauxmondes.fr](mailto:contact@lecoledesnouveauxmondes.fr)

# Description

**Type de diplôme** : Titre Professionnel

**Niveau** : 5

**Organisation référente** : Ministère du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion

# Informations

**Formation pour tout public**

**Ouverture des inscriptions** : Avril 2023

**Début de la formation** : Juin 2023

**Format de la formation** : Qualifiante.

**Tarif**: 7000 HT *« exonérée de TVA en vertu de l’article 261-4-45° — a du CGI* »

*Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478*

**Format**  : Parcours pédagogique hybride.

**Durée** : 8 mois environ (1085 heures)

**Modalité de la formation** : Présentiel - Synchrone.

**Validation de la formation** : Titre professionnel délivré par le ministère de l'Emploi de niveau 5 (BTS) de conseiller en insertion professionnelle.

# PARCOURS PÉDAGOGIQUE

**Objectif**

- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.

- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

- Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

**Prérequis**

Niveau Bac

# Programme de formation (1085 heures)

# Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l’environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (35 heures).

* **Module 1** (221 heures)Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé : recherche d’information sur son territoire, sur les mesures et dispositifs d’insertion - identification des partenaires de sa structure – accueil du public sur le flux téléphonique et en premier entretien – préparation et animation d’informations collectives – préparation et conduite d’un entretien pour analyser la demande - analyse de sa pratique - gestion des conflits - traitement administratif et rédaction d’écrits professionnels.
* **Module 2** (221heures)Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle : contractualisation d’un parcours d’insertion – conduite d’entretien centré sur la personne et actualisation du diagnostic de situation - accompagnement à l’élaboration du projet professionnel – accompagnement à la réalisation du projet professionnel : recherche d’emploi, formation, création d’entreprise - conception, préparation et animation d’ateliers thématiques adaptés au public - analyse de sa pratique.
* **Module 3** (223heures) Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle : méthodologie de projet pour prospecter des employeurs – recherche de données socio-économiques territoriales – appui technique aux employeurs - analyse d’un emploi – application de la réglementation relative à la non-discrimination dans l’emploi - contractualisation d’étapes dans la collaboration avec une entreprise – intégration et maintien d’un salarié dit spécifique dans l’entreprise – analyse de sa pratique.
* **Période de stage en entreprise** (385 heures)
* **Session d’examen.**

# Conditions de validation du diplôme

Validation d’évaluation en cours de formation sous la forme de QCM, exposé, mise

en situation, travaux de groupe.

Rédaction d’un dossier professionnel pour illustrer la montée en compétences sur les activités types liées au métier.

Validation des épreuves finales d’obtention du titre.

# Modalité et délais d’accès

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :  
- information individuelle ou collective,  
- dossier de demande de formation,  
- identification, évaluation des acquis,  
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé. Suivi d’un entretien de motivation avec nos entreprises partenaires.

Le délais d’accès est d’au minimum 6 semaines à 2 mois entre la réponse positive et début de la formation.

**Modalités d’évaluation**

1. Questionnaire validation des connaissances (début et fin de formation)
2. Test de français, de math et de logique (inscription)
3. Évaluation des acquis : En cours de formation (en centre)
4. Enquête de satisfaction.
5. Certification Titre Professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle.

Délibération du jury sur la base : du dossier professionnel, des résultats aux épreuves de la session d’examen, de la mise en situation professionnelle et de l'entretien technique, du questionnement à partie de la production, de l’entretien final.

# Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Pour en savoir plus contacter notre référent handicap : Mme Fadila Boussaid :  **07 78 22 85 44** @ **fadila.boussaid@lecoledesnouveauxmondes.fr**

# Méthodes et moyens pédagogique

Une pédagogie privilégiant :

- des méthodes inductives et déductives, classe inversée, renversée,

- des mises en situation, simulations individuelles et collectives,

- une pédagogie par projet pour favoriser l'autonomie, la créativité, un enseignement à distance pour évoluer à son rythme

Notre espace de formation dispose d’outils de formation comprenant :

- Des salles polyvalentes

- Une salle informatique

- Matériel audio-visuel : vidéo projecteur, écran télè...

- Ressources documentaires

# Débouchés professionnels / Environnement professionnel

Cette formation prépare aux métiers de : conseiller en insertion professionnelle, conseiller en insertion sociale et professionnelle, conseiller emploi formation, conseiller à l'emploi, chargé d'accompagnement social et professionnel, chargé de projet d’insertion professionnelle, accompagnateur socioprofessionnel et assistant en ressources humaines.

Ces fonctions pourront s’exercer dans les secteurs suivants :

* Le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle Emploi, collectivités territoriales, maisons de l'emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ; Missions Locales, Cap Emploi, Centres d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
* Le secteur de l’économie sociale et solidaire : Structures d'Insertion par l'Activité Économique (Associations Intermédiaires, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Régies de quartiers), Entreprises Adaptées, GEIQ, Associations à finalité d’insertion sociale et professionnelle, CHRS, résidences à caractère social, CADA.
* Le secteur privé : Entreprise (service RH), Entreprise de Travail Temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines.

Pour connaitre les passerelles vers d’autres certifications, ou les équivalences, consultez le site internet de France Compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/399/

# Aide à la réussite (accompagnement de l’École des Nouveaux Mondes)

L’ENM accompagne nos apprenants dans la recherche d’un employeur pour la réalisation du contrat en alternance, leur intégration au sein des entreprises d’accueil et l’emploi à l’issue de la formation. Notre mission de fédérer un réseau d’employeurs partenaires (privés et publics) autour des métiers sur lesquels nous proposons des formations, d’accompagner les entreprises vers une politique RH favorisant la diversité et le suivi régulier des étudiants en milieu professionnel pour prévenir les ruptures de contrat.

Un accompagnement sera proposé à l’ensemble des apprenants de l’École des Nouveaux Mondes pour acquérir les techniques de recherche d’emploi et valorisation des compétences.

# Indicateurs de résultat

**Taux emploi** : nous vous proposerons prochainement les résultats en % de nos étudiants après passage des examens.

**Taux réussite à l’examen** : nous vous proposerons prochainement les résultats en % de nos étudiants après passage des examens.

**Taux d’abandon** : nous vous proposerons prochainement les résultats en % de nos étudiants après passage des examens.

**Taux de satisfaction** : nous vous proposerons prochainement les résultats en % de nos étudiants après passage des examens.

**Le taux de poursuite d'études** : nous vous proposerons prochainement les résultats en % de nos étudiants après passage des examens.

**Valeur ajoutée sur le métier visé** : nous vous proposerons prochainement les résultats en % de nos étudiants après passage des examens.